



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 26 juin 2017

Ordre du jour :

1. Présentation du Rapport annuel 2016 de la Coopération luxembourgeoise par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 20 janvier, 16 mai et 12 juin 2017
3. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 17 et le 22 juin 2017
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. Eugène Berger, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marcel Oberweis, remplaçant de M. Claude Wiseler, Mme Lydie Polfer

M. David Wagner, observateur

M. Romain Schneider, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
M. Manuel Tonnar, Directeur adjoint de la Coopération

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Yves Cruchten, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Georges Bach, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. **Présentation du Rapport annuel 2016 de la Coopération luxembourgeoise par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire**

Le Ministre informe qu'en 2016, le Luxembourg a consacré 353,1 millions d'euros à l'aide publique au développement (APD), soit 1,02 % du RNB. Le Luxembourg continue donc à se placer parmi les six bailleurs de fonds respectant l'engagement de maintenir l'APD à un niveau d'au moins 0,7% du RNB, les autres pays étant l'Allemagne, le Danemark, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède. Le Grand-Duché se place en deuxième position après la Norvège (1,11% du RNB) parmi les pays membres de l'OCDE.

La priorité principale de la coopération luxembourgeoise est la lutte contre la pauvreté. L'année 2016 a par ailleurs été marquée par des crises humanitaires, notamment en Syrie, au Yémen, en République centrafricaine, dans la Corne de l'Afrique, en Irak, dans la région du lac Tchad ou encore en Afghanistan. Des millions de personnes ont besoin de l'aide humanitaire. L'aide publique au développement a la vocation d'améliorer la situation dans les pays partenaires et de contribuer ainsi aussi à l'endiguement de la migration.

Deux importantes conférences internationales ont eu lieu en 2016, à savoir le Sommet humanitaire mondial les 23 et 24 mai à Istanbul, et la deuxième rencontre de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement du 28 novembre au 1^{er} décembre à Nairobi.

Le Ministre présente ensuite les différents chapitres du Rapport annuel 2016 de la Coopération luxembourgeoise.

En ce qui concerne les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise, il est à noter que deux pays, à savoir le Vietnam et le Salvador, ont atteint le statut de pays à revenu moyen. Ils ne disposeront donc plus de PIC, mais deviendront des « pays à projets », certains projets étant poursuivis pour consolider les acquis. De tels projets sont aussi poursuivis au Kosovo, en Mongolie, au Myanmar, dans les territoires palestiniens occupés et en Afghanistan. Le Myanmar a vocation de devenir un pays partenaire de la coopération luxembourgeoise. Quant aux sept pays partenaires, il est à noter que le 4^e programme indicatif de coopération (PIC) vient d'être signé avec le Cabo Verde. Un nouveau PIC a été élaboré avec le Burkina Faso et des négociations sur une nouvelle génération de PIC se tiennent avec le Niger et le Laos. La santé, l'éducation, la formation professionnelle ainsi que le développement rural et local sont les principaux domaines de coopération. Certains projets concernent le secteur TIC et les énergies renouvelables.

La coopération multilatérale se chiffre à 100,1 millions d'euros, représentant 28,43% de l'APD. 16 % de l'APD (40,1 millions d'euros) sont gérés par les 93 ONG agréées par le biais du cofinancement respectivement d'accords-cadres. 37 millions d'euros (13,82% de l'APD) sont consacrés à l'action humanitaire. 11 millions d'euros supplémentaires ont été dépensés au profit de l'action humanitaire par d'autres instruments. L'appui aux programmes des Nations Unies se chiffre à 3,1 millions d'euros. 1,8 millions d'euros ont été consacrés afin de sensibiliser le public à la coopération au développement et pour la communication. La finance inclusive en partenariat avec le secteur privé et la microfinance sont d'autres volets importants de la coopération luxembourgeoise.

Un chapitre du rapport d'activité 2016 est consacré aux travaux du comité interministériel de la coopération. Par ailleurs, il a été essayé d'intégrer les ONG

notamment dans le débat sur la mise en œuvre de l'agenda 2030.

Débat

Il y a lieu de retenir les éléments suivants de la discussion.

La région nord du Burkina Faso semble être touchée des émeutes au Mali et au Niger. Le Gouvernement luxembourgeois coopère étroitement avec les organismes internationaux sur place et a élaboré des lignes directrices pour assurer la meilleure protection aux agences et coopérants luxembourgeois sur place.

Dans le cadre du discours politique accompagnant chaque projet de programme, le Gouvernement luxembourgeois met un accent sur la situation des droits de l'homme.

Une évaluation des projets réalisés par les ONG dans les différents pays a été faite sur l'initiative des ONG, ceci pour éviter des redondances. Il revient aux ONG d'éviter tout double emploi respectivement de décider de réunir les forces en cas de présence de différents ONG dans un même pays.

Le membre du Parlement européen présent évoque les réticences de certains Etats membres à atteindre le but de 0,7 % du RNB consacrés à l'APD. Il défend la proposition de faire venir les Ministres de chaque Etat membre dans des réunions de la Commission de la Coopération au développement du Parlement européen pour exposer leurs buts et efforts en la matière.

Le Gouvernement luxembourgeois a fait une déclaration unilatérale au Conseil dans le cadre du consensus européen pour le développement. Selon le Ministre, cette initiative était importante pour critiquer la conditionnalité intégrée dans les critères du taux de 0,7%, ouvrant la voie à mêler l'APD avec les dépenses de la défense respectivement de la migration. Le Gouvernement luxembourgeois s'exprime clairement pour l'additionnalité de ces dépenses et retient ce principe dans la pratique.

Un échange d'étudiants avec les pays partenaires se fait notamment dans les domaines de la restauration et du tourisme.

Une étude est en cours de se faire pour analyser l'opportunité de remonter le nombre de pays partenaires à 9. Les critères s'avèrent être la plus-value que cette mesure apporterait au pays cible, la faisabilité et la situation géographique (ceci pour assurer une présence de la coopération luxembourgeoise sur les trois continents Afrique, Asie et Amérique centrale). Cette étude sera présentée aux membres de la commission dès finalisation.

La bonne gouvernance est un aspect très important intégré dans chaque PIC. Pendant les dernières années, une bonne collaboration s'est instituée avec l'Union africaine dans ce domaine. Les questions concernant le tribunal international sont négociées par l'Union européenne.

Les accords de libre-échange peuvent en effet avoir un impact négatif sur les pays moins développés, mais les échanges commerciaux internationaux forment un élément important aussi pour ces pays.

La Commission de partenariat du Cabo Verde s'est réunie en présence du

Ministre, qui a aussi effectué une visite du pays à cette occasion. Les projets du quatrième PIC sont en train d'être entamés, notamment dans le cadre du tourisme sur les neuf îles du pays et de la restauration. Le nouveau gouvernement du Cabo Verde est en train de se mettre en place. Les anciens Ministres qui forment aujourd'hui l'opposition étaient présents lors des différentes réceptions. Les échanges entre le Luxembourg et le Cabo Verde sont très satisfaisants.

2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 20 janvier, 16 mai et 12 juin 2017

Les projets des procès-verbaux sont adoptés.

3. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 17 et le 22 juin 2017

La liste des documents est adoptée. M. Marc Angel est nommé rapporteur pour le document COM(2017)290.

4. Divers

Le Président de la commission informe sur les prochaines réunions de la commission.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2017

La secrétaire-administrateur,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Marc Angel